

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### DE LA VILLE DE BEGLES

#### SÉANCE DU 2 juillet 2024

##### DÉLIBÉRATION N°2024\_063

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION SSIEG SIGNÉE ENTRE LA VILLE DE BÈGLES ET L'ASSOCIATION SAGE**

L'an deux mil vingt quatre et le 02 juillet, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **26 juin 2024**.

**Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.**

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :**

**Mme Fabienne CABRERA donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Pascal LABADIE donne procuration à M. Idriss BENKHELOUF, M. Guénolé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, Mme Laure DESVALOIS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.**

**Secrétaire de la séance : M. Florian DARCOS**

Madame Catherine CAMI expose :

La Ville de Bègles signe depuis de nombreuses années une convention avec l'association Sage pour la mise en œuvre et la gestion de 62 places au sein de 3 multi-accueils dont les locaux sont mis à disposition gracieusement par la ville, sous forme de mandatement dans le cadre d'un Service Social d'Intérêt Economique et Général. A ce titre, la Ville de Bègles verse une subvention annuelle à l'association Sage.

Afin de développer les places d'accueil collectif de la petite enfance sur le territoire, la Ville de Bègles souhaite conventionner deux places supplémentaires avec l'association dès le 1er septembre 2024 réparties sur les crèches Frimousse et Câlinerie. L'augmentation de la subvention pour ce service s'élèvera à un montant total de 5 328 euros pour la fin de l'année 2024.

Le montant total de la subvention attribuée à l'association Sage pour l'année 2024 s'élèvera donc à 304 888 euros.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

**ENTENDU le rapport de présentation**

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déployer les places d'accueil collectif dans les structures de la petite enfance

**DÉCIDE**

**Article 1** : D'approuver l'avenant à la convention SSIEG entre la Ville de Bègles et l'association Sage pour la gestion de deux places supplémentaires.

**Article 2** : De verser une subvention complémentaire de 5 328 euros pour l'année 2024. Les crédits seront prévus et prélevés sur le chapitre 65, article 65748 du budget principal de la Ville.

**Article 3** : De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire, ou son représentant, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

| VOTANTS : 35 |    | VOIX |
|--------------|----|------|
| Pour         | 35 |      |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Fait et délibéré le 2 juillet 2024**

**LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,**

**M. Florian DARCOS**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**

**M. Clément ROSSIGNOL PUECH**

# Avenant convention SSIEG entre Ville de Bègles et l'association SAGE

**pour la période 2022-2024**

*Achat de 2 places supplémentaires*

---

La ville de Bègles signe depuis de nombreuses années une convention avec l'association Sage pour la mise en œuvre et la gestion de 62 places au sein de 3 multi-accueils dont les locaux sont mis à disposition gracieusement par la ville, sous forme de mandatement dans le cadre d'un Service Social d'Intérêt Economique et Général. A ce titre, la Ville de Bègles verse une subvention annuelle à l'association Sage.

Afin de développer les places d'accueil collectif de la petite enfance sur le territoire, la ville de Bègles souhaite conventionner deux places supplémentaires avec l'association dès le 1er septembre 2024 réparties sur les crèches Frimousse et Câlinerie. L'augmentation de la subvention pour ce service s'élèvera à un montant total de 5 328 euros pour la fin de l'année 2024.

Le montant total de la subvention attribuée à l'association Sage pour l'année 2024 s'élèvera donc à 304 888 euros.

Cet avenant précise que le versement de l'augmentation sera versé à la production des comptes définitifs et selon l'échéancier suivant :

| <b>Période de versement</b>   | <b>Montant</b>                  |
|---|---------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> trimestre 2024 (25 % du montant de la subvention versée au titre de l'année 2023) | 74 890 euros                    |
| Avril 2024  | 25 560 euros                    |
| Mai 2024  | 25 560 euros                    |
| Juin 2024   | 25 560 euros                    |
| Juillet 2024  | 25 560 euros                    |
| Août 2024   | 25 560 euros                    |
| Septembre 2024  | 25 560 euros                    |
| Octobre 2024  | 25 560 euros                    |
| Novembre 2024   | 25 560 euros                    |
| A la production des comptes définitifs  | 25 518 euros (= 20 190 + 5 328) |

Fait à Bègles en trois exemplaires, le

Pour l'association SAGE  
Bègles  
Le Président,

**Jonathan DELPECH  
PUECH**

Pour La Ville de  
Le Maire,

**Clément ROSSIGNOL**